

Paris, le 29 Novembre 2017

L'Union Nationale de l'Apiculture Française a remis officiellement le label APIcité® 2017 à 28 communes qui aiment, protègent et défendent les abeilles et les pollinisateurs sauvages, Mardi 28 Novembre 2017.



Gilles Lanio, Président de l'Union Nationale de l'Apiculture Française et les membres du Comité de labellisation ont attribué le label APIcité® 2017 à 28 communes allant de 235 à plus de 80 000 habitants, mardi 28 novembre 2017 au Conseil Economique Social et Environnemental. Les communes ont été récompensées selon leurs engagements environnementaux par un label APIcité® de une, deux ou trois abeilles qui se traduit en : Démarche reconnue - Démarche remarquable - Démarche exemplaire. Les communes labellisées sont :

Démarche exemplaire



Communes de :

- Louveciennes (78) ▪ Orcival (63) ▪ Savigny-le-Temple (77)

Démarche remarquable



Communes de :

- Boé (47) ▪ Caylus (82) ▪ Châlons-en-Champagne (51) ▪ Châtillon-sur-Chalaronne (01) ▪ Dourdan (91) ▪ Fleury-sur-Orne (14) ▪ Limours (91) ▪ Malaunay (76) ▪ Mende (48) ▪ Mondeville (14) ▪ Montfermeil (93) ▪ Saint-Amand-Montrond (18) ▪ Saint-Dié-des-Vosges (88) ▪ Talant (21).

Démarche reconnue



Communes de

- Asnières-sur-Seine (92) ▪ Belley (01) ▪ Château-Thierry (02) ▪ Livarot-Pays d'Auge (14) ▪ Lourdes (65) ▪ Ludon-Médoc (33) ▪ Nérigean (33) ▪ Ribérac (24) ▪ Sauxillanges (63) ▪ Soudan (79) ▪ Trégueux (22).

De nombreuses communes s'engagent concrètement aujourd'hui dans cette dynamique, interdisant par exemple l'usage de pesticides dans les jardins publics, plantant des essences mellifères, installant des ruches en ville, ou mettant en place des programmes de sensibilisation autour de cette problématique dans les écoles. Ces actions traduisent une forte demande sociale de nature en ville, à laquelle les collectivités tentent de répondre.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Label **API** cité®



L'objectif du label APIcité® accordé pour deux ans, est de valoriser les politiques locales en matière de protection des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages. Chaque commune peut en faire la demande. Au-delà de la récompense officielle, le label est une réelle incitation à la mise en place de pratiques favorables aux abeilles domestiques et aux abeilles sauvages. Il doit soutenir un projet municipal cohérent en faveur des pollinisateurs, et une bonne qualité de vie environnementale pour les habitants.

Le label APIcité® se décline en fonction du degré d'engagement de la commune et les critères sont répartis selon cinq grandes thématiques : Développement durable - Gestion des espaces verts – Biodiversité - Apiculture – Sensibilisation.

Pour en savoir plus : <http://www.unaf-apiculture.info/nos-actions/le-label-apicite-r.html>